



INSTRUCTIONS DE COURSE

Raid des p'tits Bouchons (Vauriens, Vauriens classiques, 4000, Snipe et solitaires Foil) 13 et 14 avril 2024 – Baie de Quiberon A.S.N. Quiberon - 5A

Un groupe WHATSAPP sera utilisé par l'OA en plus du site internet pour communiquer sur la mise en ligne des infos notamment pour les IND solo foil qui seront à l'ENVSAN (heures et ordre prévu de mise à dispo, IC, résultats, jury, émargement...).

Groupe whatsapp : <https://chat.whatsapp.com/CHMvIr3RpukChZ4z1PxxJs>

Raid P'tits Bouchons 2024

Groupe WhatsApp



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux et les règles de classe seront appliqués, sauf pour l'IND SOLO FOIL
- 1.3 les règles concernant la crise sanitaire.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera en ligne au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau, dans ce cas le bateau comité course hissera le pavillon L et communiquera à la voix.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront en ligne à l'adresse : <https://www.asnquiberon.com/ptits-bouchons-2024/>
- 3.2 Le PC course est situé au club téléphone 02 97 30 56 54 – email : infoasnq@orange.fr



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le bâtiment de l'A.S.N. Quiberon.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, tous les bateaux doivent rester à terre.
- 5.3 Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

Dates des courses :

Date	Toutes Classes
Samedi 13 avril 2024	Briefings coureurs (4000 ET VAURIEN) : 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement 11h30
Dimanche 14 avril 2024	Briefings coureurs (4000 ET VAURIEN) : 9h00 1 ^{er} signal d'avertissement 10h30

Nota : Pour les IND solitaires foil au départ de l'ENVSN, pas de Raid programmé, seulement du parcours construit donc pas de briefing fixe.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- VAURIEN : Pavillon blanc de Classe VAURIEN
- VAURIEN Classique : Pavillon jaune de Classe VAURIEN
- 4000 : Pavillon de Classe 4000
- SNIPE : Flamme verte
- IND solitaire foil : Pavillon jaune

8. ZONE DE COURSE

Précisée dans l'Avis de Course (8.2).

9. LES PARCOURS

- 9.1 Pour les parcours construits : voir Annexe Parcours.
- 9.2 Pour les Raids : le parcours sera présenté lors du briefing journalier. Sur l'eau, le numéro du Raid à effectuer sera signalé avant la procédure de départ, à l'arrière du bateau Comité.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement si Raid	Arrivée
Bouée cylindrique orange « Banque Pop »	Marque 1 : conique jaune Marque 2a et 2b : conique blanche « Ligue Bretagne Voile/ Banque Pop » Marque 3 : conique verte Marque 3 bis : cylindrique blanche	Sera préciser lors de la présentation du parcours Raid au briefing journalier	Bouée cylindrique « frite » jaune

11. ZONE QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât du bateau de Comité de Course arborant le pavillon orange à laisser à tribord et le côté parcours de la bouée de départ cylindrique orange.
- 12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

14. L'ARRIVEE

Description de la ligne d'arrivée des parcours construits :

Elle est matérialisée par le mât du bateau habitable de l'organisation arborant le pavillon bleu à laisser à bâbord et le côté parcours de la bouée d'arrivée, une frite jaune à laisser à tribord.

14.1 Pour les IND solitaires foil uniquement :

Grand Prix Finish : Quand le premier bateau termine le parcours et passe l'arrivée, le comité de course à l'arrivée envoie le pavillon bleu avec un signal sonore. Un pavillon W sera également envoyé sur le bateau commissaire pointeur à la marque au vent pour signaler aux bateaux suivants de rejoindre la ligne d'arrivée en respectant les dernières marques de parcours (3 bis – 2b - Arrivée). Ceci modifie les signaux de course.

Le pavillon bleu sera affalé à la fin de la fenêtre d'arrivée (IC 16.2) ou quand le dernier bateau finit.

Quand le premier bateau termine le parcours et passe l'arrivée, tous les bateaux finissant le parcours dans les temps seront considérés comme ayant fini, indépendamment du nombre de tours qu'ils auront réalisés. Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués. Les bateaux qui auront effectué 2 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 1 tour. Les bateaux qui auront effectué 3 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 2 tours.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.0 Pour tous, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.1 **Conciliation et pénalités Post-Course** (sauf si les règles de classe s'y opposent) : dès lors que la RCV 44.1.b ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une règle du Chapitre 2 ou la RCV 31 peut, à son initiative, prendre une Pénalité Post Course (PRP - Post Race Penalty) de 30% en points à la suite d'une réunion de conciliation AVANT l'ouverture d'une instruction sur une Réclamation déposée au sujet de cet incident. Modalités définies par RCV Annexe T1, T2, T3, T4

15.2 l'annexe T1 est activée > Pénalités Post Course

15.3 l'annexe T2 est activée > réunion de conciliation

15.4 L'annexe T3 es activée > avis du conciliateur

15.4 l'annexe T4 est activée > Résultats de la réunion de conciliation

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Temps cible : 30 minutes. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a)).

16.2 Temps limite : du premier bateau pour finir après avoir effectué le parcours est de 1 heure.

Les bateaux ne finissant pas dans les 30 minutes après que le premier bateau de sa série ait effectué le parcours et fini, seront classés DNF. (Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les locaux du club.

18. CLASSEMENT

18.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

18.2 Courses retirées :

A partir de 3 courses validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Modalités de l'émargement à la sortie et au retour :

19.1.1 Il est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

Au départ, il peut être ouvert 1 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et **au retour** il est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations (1heure après l'arrivée du dernier de la série).

- 19.1.2 Pour des raisons de SECURITE, le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent.
 a) non-émargement au départ : 20% sans instruction (modification de la règle 63.1).
 b) non-émargement retour : 20%, sans instruction (modification de la règle 63.1).
- 19.1.3 Lieu d'émargement départ et arrivée pour les classes 4000 / Vaurien / Vaurien classique / SNIPE : **Table devant l'entrée de l'ASN Quiberon.**
Pour les IND solitaires foil (MOTH, WASZP, ONEFLY) l'émargement pourra se faire par SMS au 06 18 49 70 57.
- 19.2 Un concurrent qui abandonne ou quitte la zone de course entre deux courses doit se signaler au comité de course dès que possible [DP].
- 19.3 Les équipements individuels de flottabilité seront portés conformément à la RCV 40.
 Pour tous, le gilet de sauvetage est obligatoire.
- 19.4 Règles de sécurité des bateaux à foils
 Voir l'annexe « règle technique et de sécurité des supports à foil »

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Bateau Comité et commissaires arborant le pavillon « ASN Quiberon ».

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les concurrents courent depuis le signal préparatoire (d'attention) de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel ou une annulation.
- 23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : sans objet.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Des prix seront distribués.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Guy Toureaux

Président du jury : Eric Damage

Annexe Parcours

Parcours construits



* PARCOURS VAURIEN / SNIPE :

Départ - 1 – porte 2a/2b - 1 – 2b - Arrivée

Parcours réduit pour VAURIEN et SNIPE:
(si pavillon « S » envoyé)

Départ – 1 – 2b - arrivée

* PARCOURS VAURIEN CLASSIQUE

Départ - 1 – 2b – Arrivée

* PARCOURS 4000 :

Départ - 3 - 3Bis – porte 2a/2b - 3 - 3Bis – 2b – Arrivée

Parcours réduit pour « 4000 »
(si pavillon « S » envoyé)

Départ - 3 - 3bis - 2b - arrivée

* PARCOURS IND SOLITAIRE FOIL :

Départ - 3 - 3Bis – porte 2a/2b – 3 -
3Bis – porte 2a/2b - 3 - 3Bis – 2b – Arrivée

Parcours réduit pour IND Solitaire FOIL
(si pavillon « S » envoyé)

Départ – 3 – 3 Bis - porte 2a/2b – 3 –
3 bis – 2 b - Arrivée



